



## CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

**Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 11 mai 2021**

**à 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.**

---

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020
7. Préavis municipal N° 2021/05 : demande de crédit de CHF 70'000.00 HT pour le remplacement du compacteur à Chabrey
8. Préavis municipal N° 2021/06 : approbation des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG)
9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
11. Divers et propositions individuelles.

19h30. **La Présidente, Mme Nicole Arzrouni**, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères présents, à la Municipalité, ainsi qu'aux journalistes, soit M. Koestingner pour la Broye, Mme Piller pour La Liberté, ainsi qu'un représentant pour 24H. Elle rappelle que c'est l'avant dernière séance du Conseil communal de cette législature.

Nous siégeons encore en configuration spéciale due à la pandémie Covid-19. Pour la protection de chaque personne présente, les règles en vigueur sont rappelées.

Mme Arzrouni signale que la séance est enregistrée.

### 1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Christiane Amiet, et MM. Pascal Ibanez, Pascal Lambert, Patrick Rattaz, Adrian Rosser, et celle non excusée de M. Pierre Leuba.

Présents : 44 ; Absents : 6. La majorité absolue est fixée à 23. Le quorum est atteint.



## 2. Approbation de l'ordre du jour.

**La Présidente** informe que, conformément à l'article 49 du règlement du Conseil communal, la convocation est parvenue aux conseillers au moins cinq jours avant la date du conseil. Une interpellation a été reçue et sera traitée au point 10 de l'ordre du jour.

**Mme Arzrouni** demande s'il y a d'autres modifications à apporter à cet ordre du jour. Cela n'est pas le cas. Elle propose maintenant d'accepter l'ordre du jour ainsi modifié à main levée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021.

Le procès-verbal a été transmis par courriel le 21 avril dernier. Il ne sera donc pas lu. Aucune demande de modification n'a été demandée. Ce dernier est mis en discussion.

**La Présidente** prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 4. Communications du bureau

Les élections communales étant terminées, **La Présidente** fait un retour sur les résultats de celles-ci. Concernant la Municipalité : Le 1er tour a permis l'élection de 5 municipales et municipaux, soit Mmes Claire-Marie Spahr, Marie-Pierre Vincent, Laetitia Kohler et MM. Alain Bally et Michel Verdon. La majorité absolue était de 564 et le taux de participation de 46.62%.

Le 2<sup>ème</sup> tour, le 28 mars écoulé, a vu un taux de participation plus bas, avec 36,21%. Les deux places restantes à la Municipalité ont été attribuées à MM. Christian Genilloud et François Hänni.

Suite au dépôt d'une seule liste de candidature pour le syndic, le 6 avril, l'élection de celui-ci a été faite tacitement, et M. Michel Verdon a été désigné syndic. Elle félicite les municipales et municipaux pour leur élection et formule tous ses souhaits en vue de la prochaine législature. Pour ceux qui n'ont pas été réélus, **Mme Arzrouni** les remercie pour leur engagement et le travail effectués tout au long de leur mandat ces dernières années.

**La Présidente** rappelle aussi les résultats du Conseil communal, dont 30 sièges ont été attribués à l'Entente du Vully et 20 sièges au PLR. La mise au point définitive de la liste des membres du conseil, après retranchement des personnes élues à la municipalité, et des désistements, a épuisé la réserve des viennent-ensuite de l'Entente du Vully, alors que le PLR dispose encore de 11 viennent-ensuite pour palier à d'éventuelles démissions.

Elle informe l'assemblée que le dépouillement du 2<sup>ème</sup> tour s'est déroulé de manière simple et rapide.

**Mme Arzrouni**, étant très rattachée à la question de la représentation des femmes au sein des instances politiques, s'est livrée à une analyse de ces élections et des résultats qui en ont découlé.



A la municipalité, 3 candidatures féminines, sur 10, ont été présentées et ont été élues. Ce qui représente un taux de réussite ou d'élection de 100% pour les candidates féminines (57,14% pour les hommes). La proportion de femmes à la municipalité de Vully-les-Lacs s'élève à 42,68% contre 32,7% en moyenne dans le canton de Vaud pour les communes comprises entre 3001 et 10'000 habitants. Au niveau du conseil communal, toutes listes confondues, il y avait 20 femmes sur 70 candidats. Au soir des élections, 12 candidates ont été élues, ce qui représente un taux de réussite de 60% contre 76% pour les hommes. Finalement, après établissement de la liste définitive des membres du conseil communal, 15 femmes feront partie du conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026, soit une proportion de 30%, ce qui est plus qu'actuellement, avec une proportion de 20%. Elle se réjouit de cette progression.

Les nouvelles autorités seront assermentées le 25 mai prochain par M. le Préfet Olivier Piccard.

**La Présidente** informe l'assemblée que finalement la Municipalité a décidé de retirer le préavis 2021/01 concernant les indemnités de la Municipalité, du Conseil et du bureau du Conseil communal, et d'en reporter son traitement à la prochaine législature.

## 5. Communications municipales

**M. Alain Bally**, municipal, nous informe de ce qui suit :

L'ARAJ avait demandé de mettre en réserve CHF 14.00 par habitant comme déficit dû à la crise COVID-19 pour 2020, lors de l'assemblée générale de septembre 2020. Grâce à de gros efforts, les subsides cantonaux et fédéraux reçus et les RHT obtenues ont permis d'arriver à un bénéfice de CHF 1.05 par habitant. Au final, la commune va recevoir de l'argent.

Au niveau de l'informatique, il explique que les modules de NEST sont en place et opérationnels même s'il reste encore quelques paramétrages et problèmes à résoudre au fil des jours. Les employés d'Ofisa sont à disposition des collaborateurs de la commune en cas de problème. Un nouveau rendez-vous avec la cheffe de projet Ofisa devrait avoir lieu à la fin du mois de mai pour faire le point.

Dans les points positifs, les comptes 2020 ont pu être bouclés, ainsi que le bilan au 31 décembre. Les salaires ont toujours pu être versés, même si cela paraît normal, ce n'était pas gagné d'avance.

Il reste encore à mettre en place la création de la base de données des compteurs d'eau nécessaire à la réalisation de la facturation de l'eau cet automne. Ils pensent pouvoir commencer la récolte des informations en compilant des fichiers dispersés dans les anciens programmes et en se rendant sur place pour compléter si nécessaire.

Le programme de gestion des documents est obsolète, et ne sera plus supporté par un contrat de maintenance à la fin de l'année. Pour son renouvellement, deux choix s'offrent à nous, soit de faire installer une nouvelle version qui est comprise dans notre contrat de maintenance ou acquérir une version plus puissante. Une séance est prévue aussi à la fin du mois pour discuter



de ces alternatives, tout en tenant compte que ceci est important, car il est également prévu de mettre en place les archives numériques du conseil communal dans ce nouveau programme.

**M. Albert Gavillet**, municipal, nous donne des informations sur les campings cars, car on a été envahi ces derniers temps. Il signale qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités pour intervenir quand ils s'installent, par exemple, au bois de Charmontel. On peut toujours avertir la gendarmerie qui arrive toujours trop tard. A Sous Rin, les chemins ont été mis à ban. C'est aussi une façon de faire pour empêcher ces campings sauvages en forêt. M. Gavillet relève que, dans le canton de Vaud, les campings cars peuvent passer une nuit où ils se posent sans problème, ils en ont le droit.

**M. Michel Verdon**, municipal donne des informations concernant l'extension d'EPK, et l'agrandissement de la salle polyvalente. La commune de Vully-les-Lacs a reçu en janvier de cette année, de la part de ARPEJE, des informations suite à une enquête effectuée en 2020. Un rapport complet sur les besoins scolaires pour Vully-les-Lacs a été établi. Les travaux doivent être livrés à fin juin 2023. Ils ont besoin de 5 salles de classes supplémentaires, 2 salles de dégagement de 80 m<sup>2</sup>, 1 salle de gymnastique supplémentaire et 1 salle polyvalente de 100-120 m<sup>2</sup>. Cela devra être fait dans les deux ans, et ça va être très pointu pour y arriver.

Concernant le financement de ces travaux, il existe un moyen alternatif à simplement faire des emprunts traditionnels. Un partenaire, en l'occurrence la maison Planéo Conseil, économiste de la construction, a reçu un mandat allant dans ce sens. Le but est de déterminer la solution la plus avantageuse pour la commune, comparant un modèle de leasing sur 30 ans. Le résultat de cette analyse sera donné au prochain conseil, afin de permettre de faire progresser ce projet aussi rapidement que possible dès le début de la prochaine législature.

**M. Blaise Clerc**, syndic, nous informe que le 15 juin prochain de 10 h 00 à 20 h 00, il y aura une journée de vaccination contre le Covid 19 qui se déroulera à la grande salle polyvalente à Salavaux. On peut s'inscrire sur le site du canton ou auprès de la commune pour se faire vacciner.

## **6. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020.**

**La Présidente** rappelle que les comptes 2020 font partie d'un préavis séparé.

Elle passe la parole au rapporteur de la commission de gestion **M. Julien Bessard**.

Le rapport ayant été reçu par tous les conseillers, il ne sera pas lu en entier.

M. Bessard donne lecture de quelques remarques qui y ont été faites ; il informe l'assemblée que la commission de gestion s'est rencontrée trois fois pour étudier ce dossier. Elle a envoyé des questions par écrit à la Municipalité, et trois personnes seulement ont été envoyées pour discuter avec cette dernière, ceci vu les mesures particulières liées à COVID-19. Cependant, cette façon de faire n'est pas la panacée. Les membres de la commission constatent que le rapport de gestion relève particulièrement ce qui fonctionne bien, mais ce qui ne s'est pas bien passé n'y figure pas vraiment.

La conclusion du rapport de la COGES mentionne :



La COGES remercie la Municipalité pour son rapport tout en regrettant la difficulté rencontrée à obtenir les réponses à nos questions (respect de la confidentialité ou pas).

Enfin, la COGES espère voir ses suggestions d'amélioration prises en compte lors du prochain exercice/la prochaine législature.

**La Présidente** met maintenant en discussion ce rapport de gestion, en le reprenant dicastère par dicastère.

Aucune remarque ou question n'est formulée pour chacun des sept dicastères.

**Mme Arzrouni** demande s'il y a des questions plus générales.

**Mme Céline Duran** donne lecture de la correspondance qu'elle a transmise à la Municipalité le 30 avril dernier. Elle a été surprise qu'une nouvelle fois dans ce rapport les noms des employés communaux soient ainsi donnés, ainsi que des remarques sur leur travail. Elle regrette également le fait que le Dr. Wandeler soit cité dans le rapport. Elle pense que ce n'est pas le sens d'un rapport de gestion, à savoir, de citer le nom des personnes. La loi sur la protection des données n'est ainsi pas respectée ; il est du devoir de la municipalité de veiller au respect de leurs employés. Son avis été soumis chez une juriste, et elle trouve dommage que ce rapport soit établi de cette façon.

**La Présidente** demande si la Municipalité veut donner une réponse suite à cette intervention. La réponse est non. Elle demande s'il y a d'autre intervention.

**M. Fabrice Wullemin** soutient les propos de Mme Duran. En effet, il dit que de nos jours, lorsque des personnes se présentent pour un emploi, il est courant que les employeurs cherchent des renseignements via internet. Ces recherches permettent à l'employeur de trouver des commentaires sur les personnes, qui pourraient donner un avis négatif si elles sont nommées dans un rapport ou autre. Il demande également que l'anonymat soit de mise dans l'établissement du rapport de gestion. Mme la Présidente soutient à titre personnel cette demande.

**La Présidente** propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent le rapport de gestion sont priées de lever la main. :

Résultats du vote :

Avis favorables : 11

Avis contraires : 11

Abstentions : 21

Au vu de la difficulté à comptabiliser les mains levées et de l'égalité de ce vote, elle propose de voter à nouveau :



Résultats du 2<sup>ème</sup> vote :

Avis favorables : 13

Avis contraires : 13

Abstentions : 17.

Dans ces conditions, selon l'article 77 du règlement du Conseil communal, **La Présidente** tranche. Mme Arzrouni vote contre.

**Le rapport de gestion tel que présenté est refusé.**

**7. Préavis municipal 2021/05 : demande de crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement du compacteur à Chabrey.**

Le préavis municipal 2021/05 a été envoyé par courriel aux conseillers. Il ne sera donc pas lu.

**La Présidente** passe la parole à **M. Julien Schwab**, président de la commission des finances, pour donner lecture de leur rapport. Comme ce rapport a également été envoyé aux membres du conseil, seule la conclusion est lue.

Les conclusions sont les suivantes :

*La commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :*

- *d'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Chabrey en remplacement de l'actuel qui est défectueux ;*
- *de lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 70'000.00 HT,*
- *de financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année par le biais du chapitre 45 3310.*

**M. Michel Verdon**, municipal, informe qu'une partie de ce container sera reprise pour le papier. Le prochain compacteur à remplacer sera celui de Vallamand. Mais pour le moment, celui-ci est encore bon. Par la suite, la plus vieille benne compacteuse à remplacer sera celle de Mur, puis ensuite celles de Salavaux et Constantine. Celle de Villars-le-Grand a été remplacée en 2019.

**La Présidente** ouvre la discussion au sujet de ce préavis. Aucune question n'est posée.

Elle passe au vote :

Les personnes qui acceptent le préavis municipal 2021/05 sont priées de lever la main :

Aucun avis contraire, aucune abstention, **le préavis municipal est accepté à l'unanimité.**



## 8. Préavis municipal 2021/06 : Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG).

La Présidente informe que le préavis municipal, ainsi que les statuts de l'AIRPG ont été transmis par courriel aux membres du conseil, aussi ne sont-ils pas lus.

Avant de passer aux conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce dossier, la Présidente informe le conseil que la commission ad hoc s'est prononcée une première fois sur l'avant-projet des statuts qui avaient été soumis à l'approbation de la municipalité, puis sur la version finale des statuts qui fait l'objet du préavis soumis au conseil.

**M. Michel Jaunin**, municipal, informe que le comité s'est réuni cet après-midi et revient sur l'article 31 des statuts, initiative et referendum. Le montant mentionné à l'alinéa 2 de l'article 31 passe de 5 millions à 1 million, et celui indiqué à l'alinéa 3 de 10 millions à 3 millions, car ils n'avaient pas vu que ces chiffres étaient trop élevés. Ces montants ont été corrigés par le Service des communes.

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc **M. Victorio Quercia**, qui lit l'entier du rapport. Les conclusions sont les suivantes :

*En conclusion, la majorité de la commission propose au Conseil communal d'accepter les statuts modifiés tels que présentés dans le préavis municipal.*

La Présidente ouvre maintenant la discussion :

**M. Alexandre Bardet** prend la parole et demande si la commission s'est prononcée sur l'ensemble des statuts ou seulement sur quelques articles.

Réponse de **M. Michel Jaunin** : la commission a reçu deux versions de statuts, d'abord un avant-projet, et ensuite toutes les communes associées ont fait la même démarche, soit soumettre à toutes les communes cette version qui est soumise au vote.

Du coup **M. Alexandre Bardet** a des questions : Dans les statuts de l'Association, il est stipulé à l'article 4, alinéa 1b : « l'établissement des modalités d'entretien futur du tronçon concerné, en coordination avec les autres entités ou tiers concernés ». Est-ce qu'on doit comprendre que l'association doit gérer les coûts d'entretien des cours d'eau ?

**M. Michel Jaunin**, municipal, dit que c'est une bonne question, car effectivement à certains endroits c'est la commune qui entretient le cours d'eau. Mais, comme dans ce cas, les terres seront revendues au canton, c'est lui qui sera responsable de l'entretien de ce cours d'eau.

**M Alexandre Bardet** informe que le canton de Vaud et le canton de Fribourg avaient fait une convention intercantonale en mars 1938, dans laquelle ces coûts d'entretien étaient réglés. Il demande si on peut considérer que les coûts d'entretien sont toujours régis par cette convention ? Ou ne serait-il pas pertinent de modifier l'article 4 des statuts présentés ce jour ? L'Association a pour but de définir l'entretien futur de ce cours d'eau, en coordination avec les autres entités et tiers concernés, et les coûts d'entretien sont régis par la convention intercantonale de mars 1938, article 747.7 3. Il se demande si on ne pourrait pas proposer un



amendement aux statuts proposés, pour que ce soit bien précisé que les coûts sont à la charge des cantons. Il a peur, si on n'est pas assez précis, que les cantons ne transmettent aux communes cette charge d'entretien.

**M. Michel Jaunin** dit qu'il va regarder si cela vaut la peine d'intervenir.

**M. Alexandre Bardet** demande quel avantage aurait la commune de prendre à sa charge les frais d'entretien.

**M. Michel Jaunin** dit qu'il va voir si cela a toujours bien été précisé, soit que les frais d'entretien seraient à la charge des cantons.

**M. Alexandre Bardet** demande si on doit voter les statuts comme cela, ou si on fait un amendement ?

**La Présidente** demande quel serait son amendement :

**M. Alexandre Bardet** dit que l'amendement serait de rajouter que les coûts d'entretien de la Petite Glâne et du Grand Fossé, entre Cugy et le Lac, sont toujours régis par la Convention intercantonale 743.7.3 de mars 1938, et que ce soit précisé à l'article 4, alinéa 1 b des statuts de l'AIRPG.

**M. Michel Jaunin** n'a pas ladite convention, mais il va regarder cela.

**M. Alexandre Bardet** demande encore des informations sur la représentation des communes. Il reprend les statuts, article 8, alinéa 2, « *chaque commune membre a droit à deux délégués et a deux voix (une par délégué)*. Donc il compte que chaque commune a droit à 2 délégués, soit au total 10 personnes pour faire l'assemblée des délégués. Il est écrit à l'alinéa 9 du même article, « *les délégués et suppléants doivent être des membres des exécutifs communaux* ». Donc il interprète qu'il s'agit des municipaux ?

**M. Michel Jaunin** explique que le comité est composé de 4 membres de l'exécutif, soit un membre pour chaque commune, et après 2 délégués privés, cela veut dire 10 membres.

**M. Alexandre Bardet** se demande si l'article 9 ne devrait pas mentionner que les délégués suppléants devraient être du législatif.

**M. Michel Jaunin** dit que comme il s'agit de deux cantons, les juristes ont établi ces statuts et qu'ils seraient supposés juste pour les deux cantons.

**M. Alexandre Bardet** revient sur son questionnement, car il dit que même si c'est Vaud ou Fribourg, l'exécutif exécute et le législatif légifère. Il se rend compte que c'est sûrement différent sur le canton de Fribourg, mais à son sens, le législatif doit être la même chose sur les deux cantons. Il aimerait mettre un point d'interrogation sur cet article 9, car pour lui, ce n'est pas clair et on peut comprendre que c'est l'exécutif qui prend des décisions, alors que c'est au législatif de les prendre. Quoiqu'il arrive s'il y a 2 personnes par commune, ils doivent élire un président, un vice-président, 1 secrétaire, 2 scrutateurs, 2 suppléants, soit 7 personnes



déjà. Et il est également noté dans les statuts qu'il faut une commission financière, soit 3 personnes de plus. Cela fait 10 personnes au total, et ils ne sont que 8...

**M. Michel Jaunin** dit que la secrétaire peut être une personne extérieure à l'Association.

**M. Alexandre Bardet** dit que si la secrétaire peut être de l'extérieur, cela fait qu'il faut 9 personnes et ils ne sont toujours que 8. Il pense qu'il y a quelque chose qui cloche côté représentants et qu'il faudrait éclaircir cela. Il imagine que ces statuts ont été repris sur le modèle de ceux de l'ABV ou quelque chose d'identique, mais ce n'est pas clair. Il ne pense pas, par exemple, que le Président puisse aussi être membre de la commission financière.

**La Présidente** résume ce qui a été dit et demande s'il y a une proposition d'amendement pour les articles 4, 8 et 9 qui doivent être clarifiés.

**M. Alexandre Bardet** demande si on peut renvoyer ces statuts en commission pour traiter ces points, si les délais le permettent, est-ce qu'on peut les travailler encore ?

**M. Michel Jaunin** dit que c'est possible de renvoyer.

**M. Alexandre Bardet** propose donc que ces statuts soient renvoyés à la commission.

**La Présidente** prend note et reviendra sur ce sujet après les autres interventions.

**M. Simon Jaunin** revient sur l'article 34 soit « *Un membre peut sortir de l'association au plus tôt 10 ans après son admission, moyennant un délai d'avertissement de trois ans au moins donné pour la fin d'une législature* ». Si cette association est faite pour une durée indéterminée, il ne comprend pas comment on peut sortir de l'association alors que les travaux ne seront peut-être pas finis. Si c'est le cas, qui va payer la part du membre qui va sortir ?

**M. Michel Jaunin** dit qu'on parle des membres qui sont dans le comité, mais pas de commune.

**M. Simon Jaunin** demande s'il est sûr de cela. Il pense qu'un membre c'est bien une commune.

**M. Michel Jaunin** dit que - depuis le départ - il a été convenu que toutes les communes devraient participer aux frais. Cela veut dire que si une commune veut se retirer en cours de route, elle va tout perdre. Mais il pense qu'elle ne peut certainement pas se retirer comme ça.

**M. Simon Jaunin** a également une deuxième question : si c'est le cas, qui va payer sa part, si elle sort de l'association, si des travaux restent encore à faire ?

**M. Michel Jaunin**, municipal, dit que les travaux sont prévus jusqu'en 2026, donc ils seront faits.

**M. Simon Jaunin** dit que pour lui ce n'est pas clair. Il reprend l'article 35 et demande pourquoi il n'est pas noté que les cantons reprennent l'entretien des cours d'eau. Il a peur que dans 10 ans, 15 ou 20 ans, ils nous refilent la patate chaude et que ce sera les communes qui devront entretenir ces cours d'eau. Il pense que ce serait bien que ce soit spécifié dans ces statuts, ce



qui éviterait - lorsque les travaux seront terminés -, qu'ils ne doivent refaire une convention pour régler ces problèmes d'entretien, même si - au niveau des cantons - il semble que c'est clair. Il dit aussi que faire un canal qui ne sera plus beau droit demandera plus d'entretien également. Du coup, il soutient aussi la remarque de M. Alexandre Bardet de renvoyer ces statuts pour les compléter.

**M. Julien Schwab** prend la parole. Après examen de ces statuts, il avait également beaucoup de points à faire remarquer. Il rejoint les avis de MM. Bardet et Simon Jaunin. Il propose au Conseil de ne pas entrer en matière ce soir, de reporter leur approbation et de les retourner en commission pour examiner ces points.

**M. Alain Bardet** a une question sur la clé de répartition pour le million de francs alloué pour ces travaux, car il croit comprendre que les fribourgeois reçoivent une plus grande part du « gâteau » que les vaudois.

**M. Michel Jaunin** répond que la clé de répartition est quelque chose de très compliqué, car il faut tenir compte des subventions données par la Confédération et les cantons. Pour Vully-les-Lacs, ces travaux sont devisés à CHF 7'729'00.00. La participation cantonale et fédérale est de CHF 5'450'000.00 environ. Ensuite 31'000 m<sup>2</sup> de terrains seront vendus à CHF 3.50 au canton. Il y a aussi une subvention de la pêche. On prévoyait une participation pour Vully-les-Lac de 5%, mais finalement elle sera de 2.8% au final. Il faut savoir que ces travaux sont chiffrés à hauteur de CHF 20'500'000.00 au total. Les terrains agricoles qui seront déclassés représenteront au total 75'000 m<sup>2</sup>. C'est notre commune qui a la grande partie du trajet. Il s'agit de terres agricoles à déclasser pour Vully-les-Lacs, mais pour St-Aubin il s'agit de terrains industriels qui seront vendus plus chers ; le prix a été fixé à CHF 100.00 le m<sup>2</sup>. Ce qui donne l'impression qu'ils ont reçu plus que nous.

**M. Alain Bardet** dit que ce qu'il dit n'est pas tout faux. St-Aubin a une plus grande part du gâteau, et nous le reste...

**M. Michel Jaunin** répond que pas du tout. St-Aubin a beaucoup plus de terrains que nous et les 2 spots seront sur St-Aubin, puisque la topographie est plus vaste. Au départ, il était prévu un spot sur Vully-les-Lacs et un autre sur St-Aubin. Au niveau de la Confédération, ils vont donner CHF 90'000.00 de sponsoring pour ces spots, et bien entendu que Vully-les-Lacs ne va rien toucher, puisque nous n'avons pas de spot.

**M. Alexandre Bardet** précise qu'il ne demande pas de refuser ces statuts, il demande qu'on fasse une non-entrée en matière pour que tout soit mis au propre et au clair avant de passer cet objet au prochain conseil.

**M. Michel Jaunin** dit que ces propositions seront étudiées. Les deux communes fribourgeoises et Missy passeront ces statuts au mois de juin devant leurs conseils. Il dit qu'il espère pouvoir le présenter devant ce conseil pour le mois de juin également.

Pour la forme, **la Présidente** propose de voter sur une non-entrée en matière, soit une suspension de la discussion et de renvoyer ce projet à la municipalité pour vérification des différents points discutés ce soir.



### Vote :

Les personnes qui acceptent le report, respectivement la non-entrée en matière sur ce préavis sont priées de le faire en levant la main.

Résultats : 1 avis contraire, 1 abstention, une majorité d'avis favorables.

### **De ce fait, le conseil décide de ne pas entrer en matière sur ce préavis et de le renvoyer à la Municipalité.**

Il est bien entendu que cela ne signifie pas que le conseil refuse l'Association Intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG) en tant que telle, simplement que le conseil demande que les statuts soient retravaillés sur les points qui ont été soulevés lors de la discussion de ce soir.

### **9. Informations des délégués dans les associations intercommunales.**

Personne ne demande la parole.

### **10. Interpellations – motions – postulats.**

**La Présidente** rappelle, comme signalé au début de la séance, qu'une interpellation a été déposée au bureau du conseil vendredi dernier par au moins cinq membres du Conseil communal. Cette interpellation est recevable. Elle propose que l'auteur la lise et qu'ensuite la Municipalité y réponde ce soir ou pas. Elle rappelle, tel que stipulé à l'article 62 du règlement du conseil, que la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard à la séance suivante. Si la Municipalité répond immédiatement, cette réponse est mise en discussion et, le cas échéant, pourrait aboutir à une résolution.

La parole est donnée à **M. Florian Failloubaz** qui résume à l'assemblée l'interpellation concernant le plan d'affectation cantonal « zone d'activité Petite Glâne » soit le site AgriCo de St-Aubin. Celle-ci a également été transmise vendredi passé par courriel à tous les membres du Conseil.

M. Failloubaz a eu l'occasion de voir sur internet la conférence de presse des autorités fribourgeoises, et c'est le pourquoi de cette interpellation. Il donne à l'assemblée quelques chiffres découlant de cette conférence. L'impact économique et la création d'emplois dépassent largement les frontières communales et cantonales. En conférence de presse, les chiffres des édiles fribourgeois sont impressionnants :

- 1 milliard de francs d'investissement à terme
- Des ouvrages jusqu'à 30 mètres de haut
- 1'600 emplois
- 1'200 à 1'400 places de parc
- 400 places pour vélos.

Les instances fribourgeoises disent que les infrastructures existantes vont supporter cette augmentation de circulation. Les éléments de communication mentionnent :



- Qu'il y aura 3'300 mouvements de véhicules (jusqu'à 4'350) en moyenne/jour dont 660 poids-lourds
- Que le trafic principal lié à la sortie de l'A1 transitera par Domdidier
- Que 70% de ce trafic, transitera par la route des Vernettes, via Domdidier
- Que 30% (visiteurs) transitera par la route de la Petite Glâne via Domdidier et St-Aubin
- Qu'un arrêt de bus est prévu sur l'entrée du site et que 20% des travailleurs sont espérés via les transports publics ou à vélos.
- Que l'activité sera également nocturne, 50% des employés de production/stockage feront du 3x8h/7j/7j.

Parce que nous sommes une commune voisine, nous serons fortement impactés par ces véhicules.

Il donne lecture des conclusions, à savoir :

« Au vu de ce qui précède les membres du conseil signataires de l'interpellation posent les questions suivantes :

1. *La municipalité de Vully-les-Lacs a-t-elle été consultée ou s'est-elle préoccupée de la situation ?*
2. *S'est-elle concertée avec les autres communes de Belmont-Broye (Domdidier) et St-Aubin, également lourdement impactées ?*
3. *Comment la municipalité interprète l'abandon de la route de liaison directe à la RC 503 ?*
4. *Sur sol vaudois, juge-t-elle le croisement des routes TC 503 VD et RC 2500 FR (Vers Bovet SA) adapté à l'augmentation prévisible du trafic ?*
5. *Comment garantir que le trafic prévu via la zone industrielle de Domdidier ne migrera pas en masse sur la RC 503 via la route de Villars-le-Grand, Chabrey, Salavaux ? »*

Il propose de laisser répondre la Municipalité et il reprendra la parole ensuite.

**La Présidente** passe la parole à la Municipalité.

**M. Blaise Clerc**, syndic, prend la parole et répond aux questions :

Question 1 : La Municipalité n'a pas été consultée, mais elle s'est préoccupée de ce dossier déjà lors du premier projet qui avait été fait.

Question 2 : non, elle ne s'est pas concertée avec les autres communes de Belmont-Broye, mais seulement avec Avenches et Cudrefin également.

Question 3 : s'il comprend bien les propos de M. Failloubaz, il s'agit de la fameuse route qui fait sortir le trafic de ce quartier, à environ 150 mètres du pont bleu. La variante de cette route est maintenue, c'est-à-dire qu'à terme si 1'600 emplois sont créés, il faudra un délai de 5 à 10 ans pour qu'elle soit réalisée.



Question 4 : Croisement vers chez Bovet SA : la municipalité juge que ce croisement est inadapté, et il reprend le fait qu'ils font opposition pour que les normes soient respectées, qu'ils ont tous l'idée de faire un giratoire dans ce carrefour à un moment donné.

Question 5 : Au vu du comptage qu'il y a dans ce document, le trafic en termes de voitures est bien minoritaire par rapport à ce qui sera sur Domdidier et sur Avenches. Mais le comptage a été fait en 2016 et 2018 et il ne reflète certainement plus la réalité vu l'augmentation de la circulation ces dernières années.

En conclusion, il informe que le lendemain matin, il y a un rendez-vous avec un représentant de la commune d'Avenches, chez un avocat, non pas pour faire opposition au projet, mais faire opposition par rapport à l'impact routier par le transport public et transport léger, afin qu'il soit complètement revu, et proposer une concertation avec les communes. Car ni Domdidier, ni Avenches, ni Cudrefin et ni Vully-les-Lacs n'ont été consultées directement pour l'aspect lié à la mobilité. Il y aura, en compagnie du futur syndic d'Avenches M. Gaétan Aeby, une réunion le 20 mai avec le conseiller d'Etat fribourgeois M. Steiert, pour exposer leurs motifs, car ils ne sont pas d'accord en l'espace.

**M. Florian Failloubaz** dit que la Municipalité a bien répondu à cette interpellation. Il se rappelle qu'il y a une quinzaine d'année, ils avaient également eu des contacts avec les autorités fribourgeoises, pour la création d'un site moins important que celui qui va être fait. A l'époque, cette route était une condition impérative à la création de cette zone, et il s'étonne qu'aujourd'hui ce ne soit pas le cas. Cependant il reste méfiant, car il s'agit d'un projet qui est porté par le Conseil d'Etat fribourgeois, et il trouve bizarre que cette mise à l'enquête soit faite entre deux législatures, autant du côté vaudois que fribourgeois.

**La Présidente** déduit de cette discussion qu'une résolution n'est pas nécessaire au vu du travail de la Municipalité face à ce problème, Municipalité qu'elle remercie.

## 11. Divers et propositions individuelles.

**M. Claude Besson** informe le conseil que, dans le cadre de ses activités professionnelles, il siège au comité de l'Association interprofessionnelle des vins du Vully, qui regroupe tous les vigneron et encaveurs du Vully vaudois et fribourgeois. Lors de la dernière séance, il a été présenté une nouvelle plaquette éditée par la commune de Mont-Vully. Il a été stupéfait de constater que le Vully s'arrête à Guévaux depuis Sugiez. Il a fait part de sa surprise, et il lui a été expliqué que des contacts avaient été pris avec l'office du tourisme de Vully-les-Lacs, afin de trouver une collaboration pour éditer cette plaquette, pour que le Vully vienne jusqu'à Salavaux au moins. Mais apparemment, la réponse a été qu'aucun accord n'a été trouvé, et qu'ils ont reçu un refus de l'office du tourisme à l'élaboration de cette plaquette. M. Besson fait part ici de sa surprise et demande des explications.

**Mme Mireille Schaer**, municipale, informe qu'elle a pris contact avec la responsable de l'office du tourisme du Vully. C'est vrai qu'entre octobre, fin du mandat de la responsable et jusqu'au 4 janvier 2021, date à laquelle le nouveau responsable a commencé, elle-même avait pris contact avec la responsable mandatée pour la création de cette plaquette, pour qu'on puisse faire cette plaquette ensemble. Elle lui avait répondu qu'ils étaient déjà engagés, et que c'était la commune du Mont-Vully qui prenait en charge le financement, et qu'elle ne comprenait pas



pourquoi on puisse demander à Vully-les-Lacs de compléter cette carte. Comme M. Besson, Mme Schaer est aussi fâchée de leur réponse, mais ils étaient déjà partis avec leur plaquette, et avant octobre elle n'en avait pas entendu parler. Donc ce n'est pas très honnête la réponse qui a été donnée à M. Besson. Elle est aussi fâchée qu'on puisse dire qu'on n'a pas répondu présent pour l'élaboration d'une plaquette qui devrait parler du Vully dans son entier. C'est assez compliqué avec les fribourgeois.

**M. Claude Besson** remercie Mme Schaer pour sa réponse. Il dit qu'effectivement leur réponse est du coup pas très correcte, surtout qu'il y avait déjà eu un même incident lors de l'établissement de la dernière plaquette. Il va réitérer ses remarques, mais il espère que la situation va évoluer. Il trouve que ces petits coups bas datent d'un autre siècle.

**Mme Schaer** est d'accord avec lui, mais malheureusement le mal est fait.

**M. Christian Kolly** revient sur le sujet de la fête de la fusion, et il aimerait savoir si des informations pourraient être données à ce sujet, soit sur son avancée et la faisabilité de cette fête.

**Mme Mireille Schaer** dit que c'est compliqué de mettre en place une fête, avec la Covid comme invitée, et qu'on ne peut pas partir avec de grands projets. Des contacts ont été pris avec les sociétés de Jeunesse et les sociétés des fours pour connaître leur disponibilité. Ce qu'ils aimeraient faire, c'est passer dans chaque village une soirée pour aller à la rencontre de la population, mais il faut réfléchir comment faire pour ne pas avoir trop de monde à la fois, vu les mesures de précaution appliquées suite à la pandémie. Il y aurait une partie officielle qui se déroulerait à Salavaux. Pour la ballade entre nos villages, qu'on pourrait appeler la ballade des 10 ans gourmand, c'est compliqué également. Il se passera bien quelque chose, mais ils ne savent pas encore comment, si on peut se réunir et à combien de personnes. Les restaurateurs, les fours ont déjà été contactés, et d'ici fin mai il y aura d'autres informations. Elle espère aussi que les jeunes participent. Seule la jeunesse de Mur a répondu à leur lettre pour le moment.

**La Présidente** remercie Mme Schaer pour ces informations, et croise les doigts pour que cette fête se passe.

**M. Nicolas Vincent** dit qu'on sort d'un changement de législature ou pas mal de choses changent dans la commune, et notamment la façon de procéder à ces élections, du fait du passage à la proportionnelle. Maintenant, comme on a un journal Le Vuillerain pour notre commune, les deux groupes ont approchés la municipalité pour mettre dans ce journal comment se passeraient ces élections. La Municipalité n'a pas voulu, en disant que ce n'était pas le but du journal. Il trouve dommage d'avoir un journal de commune, journal qui devrait expliquer aux citoyens comment les élections vont se dérouler, et il pense qu'il y a quelque chose à corriger.

**La Présidente** l'interrompt, car elle pense qu'il a dû louper le numéro paru l'année dernière, dans lequel toute la démarche pour ces élections a été développée, ainsi que des articles rédigés par différents membres du Conseil.

**M. Nicolas Vincent** dit que par contre la présentation des candidats n'a pas été faite.



**Mme Arzrouni** répond que ce n'est pas la même chose. La présentation des candidats n'a pas été faite, mais que la présentation du principe de la proportionnelle a été faite.

**M. Nicolas Vincent** pense que la présentation des candidats aurait dû être faite par ce biais également.

La Municipalité ne désire pas répondre sur le deuxième point concernant la présentation des candidats.

Personne d'autre ne demande la parole.

**La Présidente** lève la séance à 20h.55.

Malheureusement, une fois de plus, il n'y a pas d'apéritif. Elle espère que le 29 juin prochain, lors de la dernière séance de cette législature, la situation sanitaire et les mesures en vigueur nous permettront de trinquer.

#### CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

La Présidente



Nicole Arzrouni



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat



